

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation : 6/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize Avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc DAMAIS, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marc DAMAIS, maire – Gisèle GAUDET, adjointe - - Olivier FERRÉ, adjoint - Chantal KINZONZI – Chantal MAJO - Alain GENTIL - Wanda SIMONUTTI – Christophe RAINERI - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE - Karine SERINDA - Mickaël MONIN - Sébastien SEROTIUK.

ABSENTS et excusés : Eric RABATEL, Cindy MARREL-ROBIN, Olivier VERGER

POUVOIRS : Eric RABATEL à Chantal MAJO, Cindy MARREL-ROBIN à Jean-Marc DAMAIS, Olivier VERGER à Mickaël MONIN

Secrétaire de séance : Gisèle GAUDET

Délibération D12_2022

Objet : Attribution d'un marché de travaux relatif à l'extension du restaurant scolaire

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 11 avril 2022,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un marché de travaux relatif à l'extension du restaurant scolaire a été publié sur www.sudest-marchés publics.com.

Il est précisé que les travaux sont répartis en 10 lots désignés ci-dessous :

- Lot n° 1 : Gros œuvre - VRD
- Lot n° 2 : Charpente - Mur ossature bois - bardage
- Lot n° 3 : Etanchéité
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n° 5 : Doublage – Plafond
- Lot n° 6 : Menuiserie intérieure bois
- Lot n° 7 : Carrelage - faïence
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Chauffage – ventilation - sanitaire
- Lot n° 10 : Electricité CF-cf

Le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des lots est de 11 mois.

La commission d'appel offre a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : RCBA VERGER (38) pour un montant de **64 353.46 € HT**
- Lot n° 2 : COLLONGE SAS (38) pour un montant de **76 649.00 € HT**
- Lot n° 3 : ETANCHEITE DAUPHINOISE (38) pour un montant de **18 729.57 € HT**
- Lot n° 4 : ROLLAND (38) pour un montant de **44 559.00 € HT**
- Lot n° 5 : DURAND JP et Fils (38) pour un montant de **12 578.20 € HT**
- Lot n° 6 : BONNAZ (38) pour un montant de **2 631.00 € HT**
- Lot n° 7 : RCBA VERGER (38) pour un montant de **15 494.40 € HT**
- Lot n° 8 : DURAND D (38) pour un montant de **5 242.50 € HT**
- Lot n° 9 : VEYRET (38) pour un montant de **27 542.12 € HT**
- Lot n° 10 : ATME DESCHAMPS (01) pour un montant de **11 962.90 € HT**

Soit un montant total de **279 742.15 € HT** (soit **335 690.57 € T.T.C**)

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision de la commission d'appel d'offre attribuant les marchés aux prestataires précités

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal 2022

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les marchés dans les conditions précitées,

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, les membres présents ont signé au registre.

Certifié conforme par le maire
Acte rendu exécutoire après
Transmission en sous-préfecture

Jean-Marc DAMAIS, Maire